

**Association Syndicale des propriétaires des Hameaux de la Mare  
Mairie de 50230 AGON-COUTAINVILLE**

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du samedi 02 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le samedi deux décembre à 10 heures, les propriétaires se sont réunis sur convocation du Président du Conseil Syndical, Monsieur Eric PIQUOT, dans la salle du conseil municipal de la mairie d'AGON-COUTAINVILLE 50230.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque propriétaire entrant en séance tant en son nom personnel qu'en tant que mandataire.

Propriétaires	Voix	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e)
BARBET Maryse Mme	1	1		
CARDONA Danièle Mme	1		1	
CHAZAL Suzanne Mme	1	1		
COMBE Anne Mme	1		1	
DIECKMANN Dieter M.	1		1	
DOMER Annick M./Mme	1	1		
DOUBLET Laurent M./Mme	1		1	
DUVAL Patrick M./Mme	1		1	
FOUSSIER Jean-Pierre M.	1		1	
GENEST Anne-Christine Succession	1	1		
GIRARD Christian M./Mme	1	1		
GODEFROY Anne Mme	1	1		
GODEY Henri M./Mme	1	1		
HEBERT Philippe M./Mme	1	1		
LAFFAITEUR Daniel M./Mme	1	1		
LAISNEY Michel M.	1		1	
LEPAGE Michel M.	1	1		
LEPRIEUR Jean M./Mme	1		1	
MOMBRUN Denis M./Mme	1	1		
PEGAZ-BECHON Christiane Mme	1	1		
PIPY Jean-Louis M./Mme	1		1	
PIQUOT Eric M.	1	1		
ROBERT Clément M./Mme	1	1		
ROQUIER Christophe M./Mme	1		1	
ROUXEVILLE Jean-Claude M.	1	1		
SANTI-PERRIN Germaine Mme	1	1		
SCI 3C (REINLING)	1		1	
SCI Hameaux de la Mare	1		1	
SERVELLE/ORSET Guy/Dominique M./Mme	1	1		
<b>TOTAL</b>	<b>29</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	

1

Le Président constate et porte à la connaissance de l'assemblée que selon la feuille de présence et les pouvoirs comptabilisés, **29 propriétaires** représentant ensemble **29/29 voix** sont présents et représentés.

Le Président déclare que le nombre de voix des propriétaires présents ou représentés est supérieur à la moitié des voix de l'ensemble des propriétaires et que cette assemblée peut donc valablement délibérer puisque le quorum requis par l'article 9 des Statuts est atteint.

Il est ensuite procédé à la nomination du bureau de séance composé comme suit :

#### 1. Election du président de séance

**Monsieur Eric PIQUOT est élu président de séance.**

Ont voté POUR : 29/29 voix.

**En conséquence, cette décision est adoptée dans les conditions de la majorité des voix.**

#### 2. Election des scrutateurs

L'Assemblée Générale nomme à la fonction de **scrutateur** :

**Madame GENEST**

Ont voté POUR : 29/29 voix.

**En conséquence, cette décision est adoptée dans les conditions de la majorité des voix.**

**Madame MOMBRUN**

Ont voté POUR : 29/29 voix.

**En conséquence, cette décision est adoptée dans les conditions de la majorité des voix.**

#### 3. Election du secrétaire de séance

**Madame Dominique ORSET est élue secrétaire de séance.**

Ont voté POUR : 29/29 voix.

**En conséquence, cette décision est adoptée dans les conditions de la majorité des voix.**

#### 4. Information et présentation du Conseil Syndical

Avec l'accord de l'Assemblée Générale, ce point qui ne donne pas lieu à délibération, est abordé avant les deux autres points inscrits à l'ordre du jour, lesquels requièrent un vote.

Le Président, assisté des membres du Conseil Syndical, présente un diaporama explicitant le fonctionnement de l'ASL et faisant le point sur les sujets d'actualité (financement des travaux, appel de fonds, modification des statuts) et répond aux questions des participants.

EH

EP

Alv

D.O.



**5. Vote sur le projet de mise en conformité des statuts avec l'ordonnance 2004-362 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 et du décret 2006-504 du 3 mai 2006**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des documents suivants remis à chaque propriétaire avec la convocation : projet de statuts révisés et annexes (plan cadastral, liste des articles modifiés eu égard au décret du 3 mai 2006) approuve les modifications proposées et le projet de nouveaux statuts.

Ont voté POUR : 29/29 voix.

**En conséquence, cette décision est adoptée à l'unanimité des voix.**

**6. Vote relatif au nouveau siège de l'Association en Mairie d'AGON-COUTAINVILLE**

L'Assemblée Générale approuve la nouvelle domiciliation de l'Association Syndicale des Hameaux de la Mare en Mairie d'AGON-COUTAINVILLE.

Ont voté POUR : 29/29 voix.

**En conséquence, cette décision est adoptée dans les conditions de la majorité des voix.**

Puis l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures 25.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé des membres du bureau.

La secrétaire

Le président

1<sup>er</sup> scrutateur

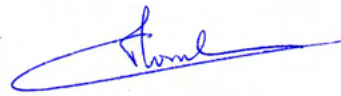
2<sup>ème</sup> scrutateur



S.O.



ACC



et